



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

Service des Cimetières
Tél : 01 46 77 33 11
cimetiere@villejuif.fr

Formulaire à retourner à :

Hôtel de ville
Bureau des Cimetières
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94 807 VILLEJUIF

ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT CONCESSION DE TERRAIN OU CASE COLUMBARIUM

Quittance n° :	N° de plan :
Date :	N° de case :
N° de titre :	Emplacement :
Départ :	Caveau : ☐ P. Terre : ☐

Je soussigné(e) (nous soussignons),

Domicilié(e)(s) à :

.....

Numéro(s) de téléphone :

Adresse(s) électronique(s) :

Demande (demandons) à :

- ☐ ACQUÉRIR UNE CONCESSION DE TERRAIN ☐ RENOUVELER UNE CONCESSION DE TERRAIN
☐ ACQUÉRIR UNE CASE DE COLUMBARIUM ☐ RENOUVELER UNE CASE DE COLUMBARIUM

Dans un des cimetières communaux de Villejuif

Pour une durée de : ☐ 10 ans (223 €) ☐ 30 ans (695 €) ☐ 50 ans (1 989 €)

Pour un montant de : Nom de la concession :

☐ **M'engage (nous nous engageons) expressément à respecter les conditions légales et réglementaires d'utilisation des concessions prévues, notamment dans le règlement des cimetières communaux**

☐ **Accepte (nous acceptons) dans le cas où le concessionnaire ou le défunt s'oppose ou s'était opposé à la crémation, de produire une attestation en ce sens. Au cas contraire, la collectivité se donne le droit, tel que prévu par la loi, de faire procéder à la crémation des restes exhumés à la suite de la reprise d'une sépulture arrivée à échéance, non renouvelée ou pour laquelle un constat d'abandon a été dressé**

Règlement ci-joint :

- ☐ Chèque bancaire numéro : à l'ordre de la Régie de Recettes du service État Civil de Villejuif (**RR État Civil de Villejuif**)
☐ Paiement en espèces (maximum 300 €)
☐ Carte bancaire

Observations particulières :

À le

Signature